

	N° affaire : 8185_4	Région ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE 	 <small>Liberté • Égalité • Fraternité</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>
	Date : 03/08/2016		
	Etude IDG Grand Est		<small>PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE-CHAMPAGNE- ARDENNE-LORRAINE</small>

ETAT ET REGION ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE (Grand Est)

ETUDE DE PREFIGURATION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE COOPERATION POUR L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE SUR LA REGION ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Phase I : note de synthèse

Henri PORNON

Version	Date	Fichier	Objet des évolutions
0	09/06/2016	8185_4_Synthèse_PhaseI_V0.docx	Document de travail diffusé à l'équipe projet
1	20/06/2016	8185_4_Synthèse_PhaseI_V1.docx	Rapport provisoire suite aux retours de l'équipe projet
2	27/06/2016	8185_4_Synthèse_PhaseI_V2.docx	Rapport actualisé suite aux réunions du Comité de Suivi Technique et du Comité de pilotage du 24 juin 2016
3	03/08/2016	8185_4_Synthèse_PhaseI_V3.docx	Rapport définitif incluant les corrections apportées par la DREAL le 3 août

Sommaire

I	Avant-propos	3
1.1	Contexte.....	3
1.2	Etat des lieux des documentations disponibles	3
1.3	Expression du besoin	4
1.4	Compréhension du besoin	5
1.5	Objet de ce document.....	5
2	Etat des lieux de la situation régionale et des besoins des acteurs	6
2.1	Etat des lieux de l'information géographique chez les acteurs	6
2.2	Besoins des acteurs (ou réalisations correspondantes en Alsace)	7
3	Identification des enjeux communs, convergences et divergences.....	9
3.1	Projets et plans d'actions	9
3.2	Objectifs et enjeux identifiés.....	10
3.3	Acteurs, gouvernance et organisation	11
3.4	Structuration et formalisation du dispositif.....	12
4	Conclusion : objectifs et rôles possibles de la future coopération régionale.....	14
4.1	Synthèse générale	14
4.2	Rôles, objectifs et axes stratégiques validés par le Comité de pilotage du 24 juin 2016	14
5	Annexes.....	16
5.1	Glossaire des sigles.....	16
5.2	Tableaux comparatifs des 3 régions.....	17

I AVANT-PROPOS

I.1 Contexte

Dans les territoires où elles existent, les infrastructures de données géographiques (également appelées plates-formes de mutualisation de l'information géographiques) ont largement fait la preuve de leur utilité. Au-delà des objectifs de mise en conformité des organismes publics avec les exigences de la Directive INSPIRE ou avec d'autres exigences telles que systèmes d'information sur l'eau (SIE) ou nature et paysage (SINP), qui sont manifestement plus faciles à atteindre quand de telles plates-formes existent au niveau régional, il apparaît que les IDG apportent une plus-value évidente, liée à la mise en réseau des organismes publics (et parfois privés) d'un même territoire. Ces IDG ont pour objectifs :

- De favoriser la connaissance, le partage, les échanges, la diffusion et la réutilisation des informations spatialisées sur un territoire ;
- De mutualiser les moyens techniques, financiers, humains dans un souci d'économie des deniers publics et de favoriser le partage d'expériences à travers un réseau de partenaires,
- D'organiser la production de l'information géographique de manière cohérente pour une réponse efficace aux nouvelles réglementations, en faisant toujours plus appel à l'usage de l'information géographique pour y répondre.

La Loi NOTRe a par ailleurs formalisé en août 2015 cette responsabilité confiée aux Régions d'assurer « la coordination, au moyen d'une plate-forme de services numériques qu'elle anime, de l'acquisition et de la mise à jour des données géographiques de référence nécessaires à la description détaillée de son territoire ainsi qu'à l'observation et à l'évaluation de ses politiques territoriales, données dont elle favorise l'accès et la réutilisation (...) dans le respect des attributions des départements et des communes et, le cas échéant, en collaboration avec ces collectivités et avec l'Etat ».

Le regroupement des régions effectif depuis le 1^{er} janvier 2016 et la création de la nouvelle région Grand Est, issue des 3 anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine nécessite donc une réflexion sur les modalités de l'exercice de cette responsabilité, d'autant que la situation des 3 anciennes régions n'est pas homogène de ce point de vue.

I.2 Etat des lieux des documentations disponibles

Avec le dispositif **CIGAL** (Coopération pour l'Information Géographique en Alsace), l'**Alsace** dispose d'une telle IDG depuis près de 15 ans : 200 partenaires sont impliqués dans des actions très diverses (acquisition mutualisée de référentiels géographiques et métiers, partage et échange de données à l'aide de la plate-forme informatique GéOrchestra, animation sur des thématiques diverses...). Le pilotage de CIGAL est aujourd'hui assuré par les 6 grandes collectivités alsaciennes. Afin de faire évoluer ce dispositif, le Comité de Pilotage CIGAL a fait réaliser depuis 2014 par le Comité Technique CIGAL une étude ayant pour objet de définir une nouvelle approche stratégique. Cette mission a conduit à l'établissement d'un Schéma d'Orientation CIGAL. Les éléments de documentation à disposition concernant l'Alsace sont donc le bilan du dispositif CIGAL, l'enquête réalisée auprès des acteurs et le Schéma d'Orientation, qui définit des orientations stratégiques et des actions à conduire.

En **Lorraine**, une première réflexion a été lancée dès 2012, et quelques actions ont été réalisées (création de groupes de travail, sensibilisation et formation INSPIRE notamment), dans le cadre d'un réseau informel associant Région, SGAR et DREAL. Le succès de ces premières actions et l'intérêt manifesté par les partenaires a conduit le réseau à réaliser en 2015 l'étude de faisabilité d'une IDG régionale en Lorraine, avec un double objectif : identifier les besoins et attentes des acteurs lorrains ; identifier les modalités de mise en œuvre d'une plate-forme partenariale d'échange de données géographiques. Le contexte de réforme territoriale et la perspective de la région ACAL ont conduit le Comité de Pilotage de l'étude à prendre en considération le dispositif existant CIGAL et le projet champardennais dans cette réflexion. Les éléments de documentation à disposition concernant la Lorraine sont donc l'étude de faisabilité,

comportant une enquête auprès des acteurs (existant / besoins), un plan d'actions détaillé et une comparaison des besoins et actions envisagées ou conduites dans les 3 anciennes régions.

En **Champagne-Ardenne**, du fait de l'absence d'un réseau officiel d'acteurs de l'information géographique, la DREAL a fait réaliser en 2014/2015 l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une telle plateforme, en associant au pilotage de l'étude un panel représentatif d'acteurs, services de l'Etat et collectivités. Cette étude a permis de dresser un état des lieux, d'identifier les besoins, de conclure à l'intérêt des acteurs pour une IDG, et de comparer plusieurs scénarios de réalisation. La perspective de la région ACAL a également conduit le Comité de Pilotage de l'étude à la positionner comme une contribution champardennaise à la réflexion sur une future IDG ACAL. Les éléments de documentation à disposition concernant la région Champagne-Ardenne sont donc l'étude d'opportunité et de faisabilité, comportant une enquête auprès des acteurs (existant / besoins), une liste d'actions à conduire et la comparaison de scénarios de gouvernance et de mise en œuvre de la plate-forme.

Nous pouvons enfin ajouter deux aspects à cette évocation très synthétique du contexte régional. D'une part, sans attendre que la nouvelle grande région soit constituée, les acteurs impliqués dans les diverses réflexions ou réalisations dans les 3 régions se sont concertés pour préparer l'évolution vers une IDG commune : plusieurs réunions ont été organisées dès le 1^{er} juillet 2015 et il convient de prendre en considération ce travail collaboratif de réflexion : les éléments de documentation à prendre en compte sont les comptes-rendus de ces réunions. D'autre part, il existe diverses initiatives de coopération à des niveaux infra-régionaux ou supra-régionaux dans lesquelles sont impliqués des acteurs de la nouvelle région : un recensement détaillé de ces initiatives a été réalisé en Lorraine.

I.3 Expression du besoin

Avec l'objectif de faire face aux enjeux de partage de l'information et de mise en réseau des acteurs au niveau de la nouvelle région Grand Est, l'Etat et la Région souhaitent donc réaliser cette étude de préfiguration, en lien avec les acteurs locaux, la future coopération en matière d'information géographique devant permettre de répondre à plusieurs enjeux :

- **Stratégiques** concernant le bon usage de l'information géographique au service de la décision politique, l'accès à la connaissance territoriale, le partage de l'information et des compétences, l'augmentation de l'expertise des territoires et l'accompagnement de l'ingénierie territoriale.
- **De gouvernance** en confortant le rôle de l'échelon régional en termes d'information géographique, relais entre les instances nationales et les acteurs locaux
- **Financiers** concernant la mutualisation des coûts d'acquisition, ainsi que le partage et l'échange de données et connaissances, au bénéfice de chacun des partenaires
- **Citoyens** à travers le développement des services numériques rendus à leur usage, notamment la diffusion plus rapide et facile d'une information géographique fiable
- **Réglementaires** à travers le respect de la directive INSPIRE et de la loi NOTRe

Aussi, sur la base des travaux déjà réalisés au niveau des anciennes régions, l'étude de préfiguration pour la mise en œuvre d'une coopération pour l'information géographique en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine a pour objectif d'étudier l'ensemble des aspects d'un partenariat territorial en matière d'information géographique, à savoir :

- le rôle et les objectifs
- l'organisation et le fonctionnement
- la gouvernance
- les modalités de financement
- les statuts possibles d'une telle coopération
- les moyens financiers, humains et techniques dont l'outil de géo-plateforme

Cette étude aboutira à la construction de différents scénarios argumentés permettant de disposer de la matière nécessaire pour décider de la configuration de la future coopération pour l'information géographique régionale avec un guide de recommandations sur la base du scénario privilégié.

Elle permettra de définir le programme d'actions de la future coopération régionale et de définir le cadre réglementaire de la coopération pour l'information géographique, objets des travaux définis en tranches conditionnelles 2 et 3. De même, elle permettra de rédiger le cahier des clauses techniques particulières de l'outil de la géo-plateforme dont le choix aura été fait en tranche ferme, objet de la tranche conditionnelle 1.

I.4 Compréhension du besoin

A l'occasion de la réalisation des deux études de faisabilité en Champagne-Ardenne et Lorraine, nous avons mis en évidence des similarités entre les besoins exprimés par les acteurs et les besoins ou les réalisations de CIGAL : numérisation du cadastre, occupation du sol, animations diverses, etc. Le travail à réaliser sur le programme d'actions de la future coopération régionale a pour objet, quand c'est nécessaire, d'harmoniser et de prioriser ces divers projets pour permettre leur prise en compte au niveau Grand Est, et dans les autres cas, d'identifier les conditions de leur mise en œuvre dans les territoires concernés (financement, porteurs de projets...).

La prestation à réaliser doit en premier lieu fournir aux acteurs régionaux les éléments leur permettant de choisir parmi divers scénarios stratégiques (objectifs et priorités), organisationnels, économiques (modalités de financement), techniques (quels actions à quel niveau du territoire) et concernant la gouvernance (composition des divers comités et principes décisionnels) et le cadre juridique (structure). Il nous semble cependant qu'elle doit aller au-delà d'un simple inventaire de solutions possibles et accompagner les acteurs des divers comités dans l'identification et l'acceptation de scénarios pour le Grand Est. La meilleure solution est en effet, de notre point de vue, celle qui fera l'objet du consensus le plus large entre les divers acteurs et notre rôle sera, par notre contribution à l'animation des divers comités, de susciter ce consensus entre les parties prenantes.

I.5 Objet de ce document

Ce document a pour objectifs :

- De présenter un état des lieux de la situation régionale et des besoins des acteurs (il restitue en annexe les aspects complémentaires collectés auprès du Comité technique CIGAL lors de la réunion du 2 juin 2016)
- D'identifier les enjeux communs, les convergences et divergences entre les 3 anciennes régions concernant l'état des lieux (existant), les besoins des acteurs (actions réalisées ou envisagées), les objectifs et enjeux identifiés et les rôles possible de la future coopération régionale
- De mettre en évidence les objectifs et rôles possibles de la future coopération régionale

Il prend en compte les remarques émises par le Comité de Suivi Technique et les orientations définies par le Comité de Pilotage le 24 juin 2016, concernant la définition des rôles, objectifs et axes stratégiques qui orienteront la coopération régionale dans son action et qui serviront de cadre à la suite de l'étude.

2 ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION REGIONALE ET DES BESOINS DES ACTEURS

Il semble important de rappeler au préalable la nécessité de relativiser les comparaisons statistiques entre les 3 enquêtes : si les deux enquêtes en Champagne-Ardenne et Lorraine sont similaires sur un certain nombre d'aspects, celle réalisée en 2014 en Alsace était basée sur un questionnaire très différent et a adressé une cible différente, un très grand nombre de petites communes ayant répondu à l'enquête alsacienne.

2.1 Etat des lieux de l'information géographique chez les acteurs

2.1.1 Convergences et enjeux communs

Du point de vue des référentiels les situations sont très similaires pour le RGE IGN (largement diffusé dans les 3 territoires), les orthophotoplans THR (seulement disponibles dans quelques grandes agglomérations) et pour le PCRS (disponible à l'EMS et partiellement disponible dans quelques autres agglomérations). Les orthophotoplans HR (haute résolution) de l'IGN, disponibles sur tout le territoire, ont été acquis dans un cadre mutualisé en Alsace et Lorraine, et sont en cours d'acquisition en Champagne-Ardenne.

Bien que les réponses à l'enquête alsacienne soient difficiles à exploiter en l'état, on peut considérer que les situations sont similaires pour ce qui concerne la présence de géomaticiens dans les organismes publics, l'EMS étant un cas particulier avec les 40 agents du service géomatique dont une grande partie est affectée à la maintenance du référentiel à très grande échelle.

Les points de vue sur les difficultés rencontrées sont également similaires entre les deux régions qui ne disposent pas encore d'IDG et l'Alsace, malgré l'existence du projet CIGAL. Dans les 3 territoires, la difficulté d'accéder aux données des autres acteurs du territoire est ressentie comme le problème principal, même si elle est un peu atténuée en Alsace par l'existence de CIGAL. Dans ce territoire, les données restent peu accessibles, mais les détenteurs sont identifiés ce qui est un avantage. La difficulté d'impliquer les élus doit également être nuancée en Alsace : les élus sont impliqués mais peu intéressés par les SIG en tant que tel et plus intéressés par des approches thématiques mobilisant les SIG.

Concernant la conformité INSPIRE, le manque de motivation et le retard des collectivités se retrouvent dans les 3 régions, de même que la bonne implication des services de l'Etat : des actions de sensibilisation, d'information et d'accompagnement restent nécessaire dans ce domaine dans tous les territoires. De même, les collectivités sont globalement plus mobilisées par la réforme anti-endommagement (DT DICT) que par INSPIRE dans les 3 territoires. La diversité des pourcentages d'organismes ayant une démarche Open Data ou y réfléchissant (12 % en Alsace, 25 % en Champagne-Ardenne, 42 % en Lorraine) nous semble plus refléter la représentativité différente des échantillons (beaucoup de petites communes en Alsace). On peut donc considérer que les situations sont similaires dans les 3 régions, les organismes étant globalement peu avancés dans ce registre.

Enfin, il est difficile de comparer les 3 anciennes régions sur le critère de l'implication dans des dispositifs de mutualisation. Il faudrait retraiter l'enquête alsacienne pour distinguer les plates-formes de mutualisation, les SIG mutualisés et les réseaux thématiques et la problématique des observatoires n'est pas abordée. L'inventaire est un peu plus détaillé en Champagne-Ardenne et beaucoup plus détaillé en Lorraine.

2.1.2 Différences

La principale différence identifiable à ce stade entre les 3 territoires concerne l'avancement de la numérisation du cadastre : elle est achevée ou en voie d'achèvement en Alsace, dans les Vosges, la Moselle et la Meurthe et Moselle, le Haut-Rhin et les Vosges étant parmi les premiers départements inscrits au

passage à la RPCU. La situation est moins avancée dans l'ex-Champagne-Ardenne et dans la Meuse. Elle est en cours dans la Marne et en Haute-Marne¹, mais à part quelques collectivités, tout reste à faire dans les 3 autres départements (Ardennes, Aube, Meuse).

Enfin, d'autres référentiels acquis dans un cadre mutualisé par la Région Alsace (Occupation du Sol, BD Charm du BRGM, BD ZDH et SCAN IGN) ne sont pas disponibles (Occupation du sol et BD Charm, BD ZDH) ou partiellement (SCAN IGN acquis de façon mutualisée en Moselle ou individuellement par quelques acteurs dans les autres territoires).

2.1.3 Commentaires

Cette comparaison des états des lieux met en évidence un écart important dans la disponibilité des référentiels, le paragraphe suivant montrant que la plupart de ces référentiels non disponibles en Lorraine et Champagne-Ardenne sont exprimés comme besoins par les acteurs.

2.2 Besoins des acteurs (ou réalisations correspondantes en Alsace)

2.2.1 Convergences et enjeux communs

Concernant l'acquisition mutualisée de référentiels, il y a des besoins importants dans les deux territoires qui ne disposent pas d'IDG, mais le sujet est également pertinent en Alsace. Ainsi, la demande de disposer d'une occupation du sol en Lorraine et Champagne-Ardenne fait écho à la nécessité d'actualiser celle disponible en Alsace. Lorraine et Champagne-Ardenne se retrouvent également dans le projet de faire l'acquisition du SCAN IGN, déjà disponible en Alsace (mais dans une version ancienne à actualiser) et sur le souhait d'achever la numérisation du cadastre. Les acteurs de Champagne-Ardenne n'ont pas été plus loin dans la priorisation des référentiels.

Les 3 territoires expriment un intérêt pour l'homogénéisation des données produites, mais avec quelques nuances. La réflexion est plus avancée en Lorraine (une liste assez longue de thèmes a été établie), il existe des réalisations concrètes en Alsace, malgré une moindre importance accordée à cet objectif, et l'étude réalisée en Champagne-Ardenne n'évoque que la problématique du GPU, n'ayant pas cherché à établir une liste de thèmes, dans l'attente des réflexions sur la nouvelle région.

Même s'il existe peu de groupes dédiés au partage de compétence et d'expertise en Alsace, les groupes étant plutôt créé pour le suivi d'actions concrètes, il y a convergence entre les acteurs sur l'intérêt de tels groupes, sans toutefois que des thèmes communs soient identifiés.

La nécessité d'une animation au niveau infra-régional est également un point de vue partagé, mais plusieurs niveaux géographiques sont évoqués (voir paragraphe sur la gouvernance). Une telle animation est aujourd'hui assurée par le Conseil Départemental dans les deux départements alsaciens, en Moselle, et en Haute-Marne.

Dans les 3 régions, les acteurs en charge de l'animation ou de la réflexion sur l'IDG conviennent qu'INSPIRE est un sujet de travail à développer ou à poursuivre : animation, formation, accompagnement des acteurs.

De même, concernant le décret DT DICT, malgré le souhait de certaines collectivités que l'IDG s'implique concrètement dans les actions à conduire, il y a convergence entre la plupart des acteurs sur le rôle qu'elle doit jouer : partage d'expérience et information, mais pas forcément de contribution aux réalisations opérationnelles.

Enfin, concernant l'Open Data, les 3 territoires expriment un intérêt commun pour la problématique Open Data, et s'interrogent de façon similaire sur le rôle de l'IDG au-delà d'actions de sensibilisation,

¹ Dans ces deux départements un tour de table a été finalisé et la vectorisation devrait être terminée d'ici 4 ans.

notamment sur la nécessité de déployer des fonctions de plate-forme Open Data, en complément de la plate-forme ETALAB.

2.2.2 Divergences

On peut en premier lieu évoquer des points de vue divergents (non pas entre les territoires, mais entre les catégories d'organisations) sur le rôle que l'IDG peut jouer dans le domaine DT / DICT / PCRS : pour la plupart des acteurs, cela ne devrait pas aller au-delà d'actions de sensibilisation et de partage d'expérience, mais pour une partie des EPCI des 3 régions, cela pourrait aller jusqu'à une implication plus concrète, sous forme d'une mutualisation d'actions opérationnelles concernant la constitution du PCRS (études préalables, groupement de commandes...). Les avis sont également partagés sur la prise en compte de la dimension Open Data dans la plate-forme (du point de vue informatique et fonctionnel).

2.2.3 Commentaires

Il y a plus de convergences que de divergences dans les besoins exprimés par les acteurs, les seules divergences concernant les problématiques DT DICT et Open Data, qu'on peut considérer comme des thèmes périphériques à aborder par les IDG. Concernant les besoins, les convergences concernent :

- Les référentiels : l'Occupation du Sol est une préoccupation commune aux 3 anciennes régions et le rattrapage concernant le cadastre et les SCAN IGN également à l'ordre du jour en Lorraine et Champagne-Ardenne ;
- Si l'Alsace a une position plus pragmatique sur la question de l'homogénéisation des données produites et sur la constitution de groupes thématiques², ces sujets sont des domaines d'intérêt communs, même s'il reste à prioriser les thématiques à homogénéiser ou à aborder en groupe de travail ;
- La nécessité d'une animation infra-régionale, plusieurs niveaux géographiques pouvant être pertinents suivant les actions à conduire ;
- INSPIRE, Open Data et DT DICT sont au minimum des sujets sur lesquels des efforts de formation, veille partagée, partage d'expérience peuvent être envisagés.

² Probablement dûe à son expérience de la difficulté de faire vivre de tels groupes et avancer de tels projets

3 IDENTIFICATION DES ENJEUX COMMUNS, CONVERGENCES ET DIVERGENCES

3.1 Projets et plans d'actions

Il semble nécessaire de préciser au préalable que les niveaux de détail des plans d'actions des 3 territoires sont très différents, et donc pas facilement comparables. La Lorraine a défini un plan d'actions très complet et très détaillé, sur plusieurs années et avec trois niveaux de priorités, et l'a comparé aux projets et réalisations des deux autres anciennes régions. L'Alsace ne définit dans son schéma d'orientation que des orientations générales et ne dispose donc pas d'un plan d'actions pluriannuel. Un plan d'actions pour 2016 a toutefois été validé par le Comité de Pilotage le 21 avril et présenté aux partenaires le 3 mai 2016. Avec la proposition de deux bouquets de services (de base et étendus), comportant chacun un ensemble d'actions à conduire, sur plusieurs années, la Champagne-Ardenne se situe entre les deux.

Nous avons également essayé de limiter les redondances entre besoins exprimés et actions envisagées, susceptibles de répondre à ces besoins, mais il est possible que certaines redondances subsistent.

3.1.1 Convergences et enjeux communs

Parmi les points de convergence concernant les actions à conduire, on peut évoquer :

- L'acquisition de quelques référentiels essentiels : OCSOL, Cadastre, SCAN IGN, et dans une moindre mesure, car pertinents pour une partie des acteurs seulement, Ortho THR et PCRS.
- La nécessité de conduire des actions de sensibilisation, formation, information, partage d'expérience sur INSPIRE, DT DICT et Open Data.

3.1.2 Différences

La Lorraine a dressé une liste plus complète de référentiels, dont certains sont présents en Alsace (données BRGM par exemple), sans qu'on puisse véritablement parler de divergence avec la Champagne-Ardenne, dont les acteurs ont volontairement limité leurs ambitions lors de l'élaboration du plan d'actions.

La Lorraine a également dressé une liste d'actions plus complètes concernant le PCRS et la problématique DT DICT, en les classant en priorités 2 et 3 : parmi ces actions, l'étude de faisabilité mutualisée d'un PCRS dans les agglomérations de la région, une assistance topographique aux collectivités ou l'hypothèse d'un groupement d'achat pour la constitution du PCRS.

Sans qu'une divergence soit clairement établie, il semble que les points de vue diffèrent sur le rôle des groupes de travail à constituer : en Alsace, les groupes sont plutôt créés pour le suivi d'actions concrètes (production d'un référentiel) ou pour réaliser des actions de sensibilisation ciblées (INSPIRE), mais au-delà de ce rôle opérationnel, ils contribuent au partage d'expérience et à la mise en commun de pratiques. En Lorraine et en Champagne-Ardenne, des groupes sont également envisagés avec un objectif de partage d'expérience et de mise en commun de pratiques.

Concernant la co-production de données et l'homogénéisation des données produites, l'intérêt partagé doit être nuancé par des différences dans les thématiques abordées et la nécessité d'une réflexion coordonnée pour harmoniser les thèmes et revalider l'intérêt des acteurs :

- Alsace : pas de thèmes particuliers évoqués dans le SOC, des groupes existants : Voirie / Adresses postales, ZDH, ANT, SAGE, SIG et urbanisme (étalement urbain)³

³ Le principe retenu par les partenaires au niveau du SOC était de ne pas figer et/ou bloquer le périmètre d'action du partenariat et de conserver la flexibilité existante, à savoir la création de groupe en fonction des opportunités. Une première réflexion a d'ailleurs été engagée au printemps 2015 (basé notamment sur les thèmes COVADIS)

- Champagne-Ardenne : des grandes problématiques évoquées : Transports, Environnement (périmètres de protection, biodiversité), Energies renouvelables, Tourisme, Services aux habitants, agriculture, leviers topographiques, zones d'activité
- Lorraine : des thèmes priorités : ZAE et ERP en priorité 1, Adresses et TVB en priorité 2, Points d'Eau Incendie, Installations Classées, Déchets, Patrimoine culturel en priorité 3.

Concernant, le choix de l'outil support de la plate-forme, il n'y a pas de divergences entre les territoires, mais entre l'Etat et la Région. Le premier, considère qu'une partie de sa contribution aux plates-formes régionales est un apport en nature avec la solution PRODIGE, développée et maintenue (maintenance évolutive) par ses soins, le déploiement et l'hébergement de la solution restant à la charge de l'IDG régionale. Il lui sera difficile de contribuer financièrement au développement et à la maintenance évolutive d'une autre solution que Prodiges, qu'il finance par ailleurs. Il indique cependant qu'il ne s'opposera pas à un choix différent de Prodiges. La Région, a déployé la solution concurrente GéOrchestra, dont elle a cofinancé les évolutions et certaines extensions avec d'autres IDG, et souhaite renouveler en 2017 le contrat de maintenance et d'hébergement concernant cette solution. Certains acteurs alsaciens évoquent de plus l'impact d'un changement de plate-forme sur leurs systèmes d'information, connectés à la plate-forme actuelle et qui devront donc évoluer en cas de changement de technologie.

Enfin, si le SOC n'évoque pas l'acquisition d'outils informatiques complémentaires de la plate-forme informatique actuelle, les deux autres régions expriment le besoin de tels outils :

- Champagne-Ardenne : saisie en ligne de données (fonctions présentes dans GéOrchestra), outil de géocodage, autres fonctions complémentaires dans les cartographies dynamiques
- Lorraine : outil de géocodage et ETL serveur en priorité 3, module d'intégration cadastrale en priorité 4 (fonctions présentes dans GéOrchestra)

De façon générale, le risque d'être bloqués dans l'avancement de leurs projets le temps du rattrapage des autres régions est une interrogation (et une crainte) exprimées par les acteurs alsaciens.

3.1.3 Commentaires

Au-delà des projets à conduire, qui font écho aux besoins exprimés sur lesquels nous ne revenons pas, deux aspects nous semblent importants à mettre en exergue ici :

- D'une part, la question du choix de l'outil support de la plate-forme. En effet, l'Etat et la Région proposent deux outils différents. Ce point devra faire l'objet d'une véritable analyse des avantages et inconvénients des différentes solutions pour aboutir à un consensus ;
- D'autre part, la question de la prise en considération des projets alsaciens, dans la perspective du rattrapage nécessaire entre les 3 anciennes régions.

3.2 Objectifs et enjeux identifiés

A la réponse de savoir ce que doit apporter la plate-forme en priorité, tous les acteurs accordent une grande importance à la mise en réseau des acteurs, au partage d'expérience et à l'acquisition mutualisée de référentiels ou à la réalisation d'autres projets mutualisés. Nous n'identifions pas de divergences significatives dans les objectifs exprimés.

mais n'a pas abouti, la réflexion étant priorisée sur des questions plus stratégiques et globales (cadre de la coopération)

3.3 Acteurs, gouvernance et organisation

3.3.1 Convergences et enjeux communs

Un large consensus existe dans les 3 anciennes régions sur l'idée que les administrations et les collectivités sont les principaux ayants-droits de l'IDG. Il y a également consensus sur l'idée que les données doivent être accessibles à tous les acteurs sans restriction et qu'à l'inverse, l'accès aux autres services doit être ouvert aux acteurs publics et restreint pour les acteurs privés.

Au-delà de la capacité des acteurs à apporter des données ou de l'expertise, on constate dans les 3 régions la même difficulté à identifier des contributeurs financiers au fonctionnement de l'IDG (au-delà des projets mutualisés) et à solliciter une implication dans l'animation des groupes et des actions. En Alsace, étant donné les restrictions budgétaires et un recentrage sur l'animation territoriale, les Départements disposent de moins en moins de ressources à consacrer à l'animation des projets du partenariat CIGAL. S'ils font tous état des restrictions budgétaires, la plupart des acteurs ont cependant proposé d'aborder ces questions de contribution sur la base d'un projet précis qui pourrait être soumis à leurs décideurs.

L'idée d'un copilotage Etat / collectivités fait consensus, mais les modalités de la représentation des divers acteurs dans la gouvernance fait débat (voir divergences).

En Alsace, les journées d'animation CIGAL, ont vocation à réunir tous les acteurs de la région autour d'un thème particulier : ces journées ont plutôt une vocation informative. Les deux autres régions imaginent de constituer un « comité des utilisateurs » ayant vocation à jouer le rôle d'assemblée générale des ayants-droits, mais en lui donnant plutôt une fonction de concertation élargie. Il y a donc convergence sur l'intérêt de rassembler les acteurs, mais la finalité n'est pas tout à fait la même.

3.3.2 Divergences ou points à clarifier

Concernant les ayants-droits de l'IDG, un point à clarifier (qui ne constitue pas forcément un vrai point de divergence entre territoires, mais entre acteurs des territoires) est le débat sur l'implication des autres acteurs de droit public et les acteurs privés. Une vision pragmatique propose d'associer les autres acteurs publics et pour certaines actions, sans leur donner le statut de partenaire, les acteurs privés, mais ce point de vue n'est pas partagé par tous. Les enquêtes réalisées en Lorraine et Champagne-Ardenne sont majoritairement opposées à cette proposition, mais elles doivent être nuancées car les acteurs ont parfois confondu participation aux actions et implication dans le pilotage du dispositif.

Sur le plan financier, il convient d'évoquer ici les interrogations des acteurs alsaciens sur le fait de savoir qui va financer le « rattrapage » dans les deux anciennes autres régions et dans leurs départements (c'est en particulier une interrogation des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, qui participent financièrement au fonctionnement de CIGAL et ne souhaitent pas que leurs financements soient utilisés pour rattraper le retard pris dans les deux autres régions).

L'implication des acteurs dans le pilotage du dispositif est un point de divergence sérieux, non pas entre les territoires, mais entre les diverses catégories d'acteurs sur le territoire Grand Est. 4 options différentes émergent de ces débats sur la composition d'un comité de pilotage :

- 1) L'Etat et la Région : personne ne défend cette option particulière, mais elle constitue une source d'interrogation pour certains acteurs (les grandes collectivités alsaciennes, largement impliquées dans le pilotage de CIGAL, craignent notamment de se voir évincées du pilotage de la future IDG au profit de l'Etat).
- 2) Les financeurs (du fonctionnement de l'IDG, ce qui exclut les participants à des tours de table financiers concernant des actions mutualisées) : c'est la traduction organisationnelle de l'adage « qui paie décide ».
- 3) Des représentants des divers ayants-droits, hypothèse qui a le mérite d'associer des organismes représentant diverses catégories sans constituer un comité de pilotage pléthorique, mais pose le

problème du mode de désignation de ces « représentants » et de leur capacité à engager les organismes non représentés au comité de pilotage (cas des collectivités notamment).

- 4) Une extension du dispositif CIGAL actuel à la grande région (on passe alors de 2 départements et 3 agglomérations à 10 départements et 19 agglomérations) et aux services de l'état, voire à des représentants de certaines autres catégories d'organismes (Parcs, agences d'urbanisme, etc).

Les mêmes divergences se retrouvent sur la composition d'un éventuel comité technique.

Nous avons déjà évoqué le débat sur les objectifs des groupes thématiques (suivi d'un projet ou d'une action ou partage d'expérience). Un autre débat concerne l'allocation de moyens d'animation à ces groupes thématiques : pour les acteurs de Champagne-Ardenne et de Lorraine, deux cas de figures sont évoqués : soit le groupe est constitué par le COPIL qui lui donne des moyens d'animation, soit il est constitué à la demande de participants qui doivent alors prendre en charge son animation. Ce point n'est pas abordé dans le SOC, la pratique en Alsace étant que l'acteur qui assumera la maîtrise d'ouvrage déléguée d'une action est également en charge de l'animation du groupe de suivi de l'action.

Même si la nécessité d'une animation au niveau infra-régional est un point de vue partagé, plusieurs niveaux géographiques sont évoqués (il ne s'agit d'ailleurs pas forcément d'une divergence, au sens contradictoire, mais d'attentes diverses : nécessité de maintenir une animation, voire des réalisations au niveau des anciennes régions (point de vue exprimé par les élus alsaciens), possibilité d'une animation dans des regroupements de départements voisins géographiquement et dans des situations similaires, nécessité d'une animation au niveau départemental, prise en charge par un acteur du département.

3.3.3 Commentaires

Une première question délicate émerge de cet inventaire des convergences et divergences : celle de la contribution des acteurs au financement du dispositif ou à son animation, d'autant que la quasi « exigence » de certaines collectivités d'être associées au pilotage du dispositif s'accompagne rarement d'une proposition de contribution financière à son fonctionnement. La connexion entre contribution financière et pilotage nous semble donc un axe de réflexion susceptible de clarifier le positionnement, la participation et l'engagement réel des collectivités, mais il pose la question également délicate de la contribution de l'Etat. On peut également se demander, pour l'Etat et les collectivités, si des contributions en « nature » (prise en charge de l'animation de certains groupes ou actions par exemple) peuvent être valorisées pour la participation au pilotage.

Une seconde question délicate est donc d'identifier les comités pertinents et de définir les modalités de représentation des divers ayants droits à ces comités.

Les autres aspects soulèvent moins de questions ou ne nécessitent pas forcément d'être formalisés.

3.4 Structuration et formalisation du dispositif

3.4.1 Convergences et enjeux communs

La nécessité d'une réflexion sur le mode de structuration de la future IDG fait consensus entre les acteurs.

3.4.2 Divergences ou points à clarifier

Les avis divergent, non pas entre les territoires, mais entre les acteurs des territoires sur l'acteur qui doit prendre la responsabilité du dispositif. La moitié des acteurs ayant répondu à l'enquête de Champagne-Ardenne envisageaient un dispositif paritaire Etat / Région, les autres évoquant l'Etat (constatant la faible implication de l'ancienne région Champagne-Ardenne dans l'animation régionale) ou la Région (constatant les faibles moyens dont dispose l'Etat). Ce point n'a pas été abordé dans l'enquête Lorraine et en Alsace, si la Région est l'actuel porteur du projet, l'idée d'un copilotage Etat / Région fait aujourd'hui consensus (avec malgré tout, la crainte exprimée que l'Etat devienne prédominant dans le dispositif). Il ne faut

cependant pas accorder trop d'importance à ces divergences, d'autant qu'à la suite de l'enquête en Champagne-Ardenne, les débats de la journée régionale réalisée dans le cadre de notre étude ont mis en évidence des nuances dans ces divergences.

Les deux régions Lorraine et Champagne-Ardenne se sont interrogées sur le choix de la structure juridique qui devrait porter l'IDG, mais ont finalement préféré renvoyer cette réflexion à la future IDG Grand Est. En Alsace, des interrogations sont exprimées par les élus sur la pertinence de l'hébergement de CIGAL par la Région, pouvant constituer un frein à l'obtention de contributions financières d'autres organismes, en regard d'une structure associative ou d'un syndicat mixte, à laquelle on adhère en versant une cotisation. Il n'y a donc pas divergences, mais interrogations multiples et donc, pas de consensus.

De l'analyse et du choix de la structure porteuse du dispositif, découleront les réponses aux questions sur la formalisation de l'adhésion au dispositif : convention, charte, adhésion...

3.4.3 Commentaires

Sur la question de la structuration et de la formalisation du dispositif, notre conclusion est qu'il s'agit plus de débats à conduire et à alimenter par des éléments de comparaison avec d'autres IDG, pour faire émerger un consensus, que de véritables divergences entre les acteurs.

4 CONCLUSION : OBJECTIFS ET ROLES POSSIBLES DE LA FUTURE COOPERATION REGIONALE

4.1 Synthèse générale

Un consensus existe entre les acteurs des territoires sur les objectifs et rôles de la future coopération régionale : ils accordent tous une grande importance à la mise en réseau des acteurs, au partage d'expérience et à l'acquisition mutualisée de référentiels et à la réalisation d'autres projets mutualisés.

Les diverses problématiques d'animation constituent notamment des enjeux communs, sur lesquels il s'agit surtout d'organiser les actions au bon niveau géographique. Nous rappelons les divers volets de cette animation :

- Animation ayant pour objectif la montée en compétence des acteurs et leur accompagnement sur des problématiques identifiées (INSPIRE, DT DICT, Open Data, GPU, RPCU...) ou visant de façon plus générale le partage d'expérience ;
- Animation ayant pour objectif la coproduction ou l'homogénéisation de données entre les territoires ;
- Animation ayant pour objectif de réunir des acteurs d'un même territoire infra régional (anciennes régions, départements).

Bien que les deux premiers sujets puissent être abordés au niveau de la région Grand Est, la question de l'efficacité de groupes de travail régionaux est posée et doit être débattue.

Il nous semble que les divergences ou interrogations se situent plutôt dans les modalités.

Si la future IDG régionale s'assigne pour objectifs d'homogénéiser les référentiels disponibles entre les 3 anciennes régions, cela ne posera pas de problème pour l'occupation du sol, qui concerne la totalité du territoire, mais il faudra veiller aux modalités du financement des autres référentiels : a minima, ne pas utiliser les contributions des départements déjà équipés pour les financer, éventuellement, prévoir une contribution des départements concernés.

Les interrogations des départements alsaciens sur l'impact financier de l'effort de rattrapage à conduire dans les deux autres régions sont rappelées, mais elles concernent essentiellement la mise à niveau des référentiels. De façon plus générale, la question du financement de la plate-forme et de son animation est posée.

La comitologie et la formalisation du futur dispositif sont également des points à débattre.

La question du choix de l'outil support de l'IDG est enfin rappelée.

4.2 Rôles, objectifs et axes stratégiques validés par le Comité de pilotage du 24 juin 2016

4.2.1 Rôle et objectifs

Il convient d'abord de rappeler que l'infrastructure de données géographiques objet de cette étude n'est pas celle du Conseil Régional Grand Est, mais celle de la dynamique régionale en Grand-Est, autrement dit, de tous les acteurs du territoire. Ce projet n'a pas vocation à se substituer aux plates-formes qui pourraient être déployées au niveau infrarégional (Département, Agglomération, etc.), mais à articuler entre eux tous ces dispositifs de mutualisation dans un cadre de cohérence propre à l'éco-système de la région Grand Est. Il a également vocation à jouer le rôle d'interface entre les acteurs de la région et les

dispositifs de mutualisation déployés au niveau national : géoportail et géocatalogue, géoportail de l'urbanisme, etc.

Trois grands objectifs ont été validés :

- 1) Mutualisation de moyens à des fins d'optimisation et de rationalisation des dépenses publiques, incluant l'acquisition mutualisée de référentiels et la réalisation d'autres projets mutualisés. On peut associer à cet objectif, qui fait directement écho à la baisse des finances publiques, les actions concernant la co-production ou l'homogénéisation de données, qui réduiront les gaspillages liés à la production redondante des mêmes données par divers organismes. Des actions de formation pourront également être proposées.
- 2) Mise en réseau des acteurs : cet objectif a également un impact économique, pour ce qui concerne la coordination des actions sur le territoire ou l'information mutuelle des acteurs sur les données disponibles et la fluidification des échanges de données. Une part de l'animation régionale ou infra-régionale relève de cet objectif, de même que certaines actions de sensibilisation et d'accompagnement d'intérêt général : INSPIRE, Open Data, DT DICT, GPU, RPCU... Enfin, l'apport d'information et le partage d'expérience sont deux autres volets de la mise en réseau des acteurs : il s'agit ici de permettre aux acteurs de se réunir pour échanger de façon générale sur leur pratique ou sur tous sujets les concernant : le coût important que représente l'animation de groupes (ou la participation des acteurs à ces groupes) a été évoqué. Comme il ne semble pas possible d'occulter ce volet de l'animation régionale, il est proposé de le retenir, mais de prévoir des modalités particulières (animation par des partenaires par exemple).
- 3) Facilitation de l'accès à l'information géographique en ligne : cet objectif s'inscrit dans le cadre de la Directive INSPIRE, de l'Open Data et de la volonté de plus en plus forte de l'État et des collectivités locales de diffuser leurs données. Il s'agit de bien prendre en compte cet aspect dans toutes les composantes de l'IDGR en se souciant toujours que les citoyens, les entreprises et les associations puissent trouver facilement des données de qualité en ligne (ergonomie des outils, toutes les données réellement accessibles dans l'outil de plate-forme, etc).

4.2.2 Axes stratégiques

Les axes stratégiques suivants ont été validés par le Comité de Pilotage :

- Un effort de rattrapage sur les référentiels, en veillant autant que possible à impliquer financièrement les départements concernés : cadastre, Occupation du Sol et SCAN IGN nous semblent être les sujets prioritaires.
- Quelques axes thématiques sont des enjeux importants pour les acteurs régionaux dans les années à venir (INSPIRE, Open Data, DT DICT / PCRS, GPU, RPCU, Adresses) et doivent être abordés, a minima en termes de sensibilisation, accompagnement ou formation. Il est possible que certains autres sujets de coproduction doivent être pris en compte comme des axes stratégiques, mais nous n'en identifions pas à ce stade.
- La plate-forme a vocation jouer son rôle de coordination et de cadre de cohérence régional dans l'éco-système des dispositifs de mutualisation nationaux, départementaux ou autres, et à organiser la subsidiarité entre les autres plates-formes et entre les territoires. Elle n'a pas vocation à se substituer à ces dispositifs.

5 ANNEXES

5.1 Glossaire des sigles

ANT	Aménagement Numérique du Territoire
CIGAL	Coopération pour l'Information Géographique en Alsace
DICT	Déclaration d'Intention et de Commencement de Travaux
DT	Déclaration de Travaux
EMS	Euro-Métropole de Strasbourg
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ERP	Etablissement Recevant du Public
ETL	Extract Transform Load (Traducteur Universel de données)
GPU	GéoPortail de l'Urbanisme
HR	Haute Résolution
IDG	Infrastructure de Données Géographiques
JAC	Journée d'Animation CIGAL
OCSOL	Occupation du Sol
PCRS	Plan de Corps de Rue Simplifié
RGE	Référentiel à Grande Echelle
RPCU	Représentation Parcellaire Cadastre Unique
RPG	Répertoire Parcellaire Graphique
RTGE	Référentiel Topographique à (Très) Grande Echelle
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SOC	Schéma d'Orientation CIGAL
THR	Très Haute Résolution
TVB	Trame Verte et Bleue
ZAE	Zone d'Activité Economique
ZDH	Zone à Dominante Humide

5.2 Tableaux comparatifs des 3 régions

5.2.1 Etat des lieux

Aspect de l'état des lieux	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
Modalités	Enquête Internet : 250 répondants dont un grand nombre de petites communes : certains résultats doivent être relativisés	Enquête Internet, entretiens, réunions et journée régionale : une cinquantaine de participants sur 133 organismes sollicités (32 %)	Enquête Internet, entretiens et réunions : 52 participants sur 143 sollicité (36 %)
Cadastre PCI Vecteur	Numérisation achevée dans le Haut-Rhin, en voie d'achèvement dans le Bas-Rhin (hors EMS)	Numérisation en cours dans la Marne et en Haute-Marne, quelques collectivités dans les deux autres départements	Numérisation achevée dans les Vosges, en voie d'achèvement dans la Moselle et la Meurthe et Moselle, quelques collectivités dans la Meuse
RTGE / PCRS	A l'EMS et pour partie dans les deux autres agglomérations	en partie dans quelques agglomérations	en partie dans quelques agglomérations
Orthophotoplans THR	Dans les 3 agglomérations, en coordination avec l'orthophotoplan HR réalisé tous les 4 ans par CIGAL	Reims Métropole + quelques communes de Haute-Marne	Non identifié
Géomaticiens et organisation	Réponses à l'enquête SOC non exploités en l'état	Des géomaticiens dans la moitié des organismes, 2,5 géomaticiens par organisme dans ceux qui en disposent	Des géomaticiens dans les 3/4 des organismes, environ 2 géomaticiens par organisme dans ceux qui en disposent
Principales difficultés rencontrées	Difficultés similaires aux 2 autres régions, un peu atténuée par l'existence de CIGAL. Données peu accessibles, mais acteurs	Difficulté d'accéder aux données des autres acteurs du territoire	Difficulté d'accéder aux données des autres acteurs du territoire
		Coût élevé des SIG et des données	Coût élevé des SIG et des données

Aspect de l'état des lieux	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
	identifiés, élus impliqués mais pas intéressés par les SIG en tant que tel	Difficulté de sensibiliser et d'intéresser les utilisateurs	Difficulté de sensibiliser et d'intéresser les utilisateurs
Conformité INSPIRE	18 % des organismes estiment être concernés, 10 % proposent des services INSPIRE. Situation similaire aux deux autres régions, prise de conscience des acteurs en cours	35 % des organismes partiellement conformes, administrations très avancées, collectivités en retard	31 % des organismes partiellement conformes, administrations très avancées, collectivités en retard
Réforme anti-endommagement	28 % d'organismes concernés par la réforme, et 11 % par le PCRS	la plupart des collectivités concernées sont en conformité avec les exigences (2015)	moins de la moitié des collectivités concernées sont en conformité avec les exigences
Open Data	12 % d'organismes concernés. Principe du statut Open Data (des données) et Open Source (des logiciels) affirmé dans le SOC	1/4 des organismes ont une démarche ou y réfléchissent	42% des organismes ont une démarche ou y réfléchissent
Implication dans des dispositifs de mutualisation	24 % des organismes impliqués dans d'autres réseaux (qui ne sont parfois des réseaux thématiques, parfois des dispositifs de mutualisation, parfois des SIG mutualisés)	45 % des organismes	58 % des organismes, 78 dispositifs recensés à divers niveaux (du transfrontalier ou national au local)

5.2.2 Besoins et réalisations

Besoins et réalisations	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
Que doit apporter la plate-forme en priorité	<p>3 missions constituent un tout cohérent non priorisable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition et production mutualisée de données de référence (orthophotographies, données du BRGM, BdOCS, BdZDH, etc.) • Développement du partage des données et des savoir-faire (Géoplateforme CIGAL, groupes de travail, etc.) • Animation, communication et promotion de la dynamique régionale (site internet, évènements, etc.) 	Échange et partage de données métier entre organismes	Échange et partage de données métier entre organismes
		Mise en réseau des acteurs utilisant de l'Information Géographique	Acquisition mutualisée de données de référence
		Homogénéisation des données produites	Mise en réseau des acteurs utilisant de l'Information Géographique
		Acquisition mutualisée de données de référence	Homogénéisation des données produites
		Partage de compétences et d'expertises	Partage de compétences et d'expertises
Homogénéisation des données produites	Partage de cahiers des charges entre partenaires : éclairage public dans le Bas-Rhin, réseaux dans le Bas-Rhin, dans une perspective DT DICT. Une base de signalement des adresses postales pour améliorer le référentiel	Pas de thématiques évoquées en particulier	Adresses postales, indicateurs des observatoires, PLU et SUP, occupation du sol, RPG, ERP, Points d'eau Incendie, données sur l'eau, trames vertes et bleues, installations classées, Air Climat Energie, Déchets, Friches, zones d'activités et données économiques, Transport, Habitat, Réseaux (des exploitants)

Besoins et réalisations	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
Acquisition mutualisée de référentiels	Données existantes citées comme exemples: orthophotoplans, référentiels IGN ou BRGM, OCS, référentiels thématiques... Pas de nouvelles données évoquées	PCI Vecteur, PCRS, orthophotoplan THR dans les collectivités, SCAN25 pour tous, Occupation du sol et INSEE pour les administrations	Occupation du sol à grande échelle, orthophotoplan et MNT à haute résolution, PCI vecteur dans la Meuse, SCAN IGN, FranceRaster, PCRS, Géologie BRGM, BD Forêt, Thermographie, RPG
Partage de compétence et d'expertise	Missions de veille juridique et technique et de porter à connaissance : pas de sujet évoqué particulièrement	DT DICT, Géoportail de l'Urbanisme et standardisation des PLU, numérisation du cadastre, normalisation	Aspects techniques, méthodologiques, juridiques des SIG, GPU, RPCU, Open Source, méthodologie de collecte,
INSPIRE	Un groupe de travail métadonnées INSPIRE et une plate-forme de services INSPIRE	retour d'expériences	retour d'expériences, assistance méthodologique, partage de compétences. Outil pour le transfert des métadonnées vers le Géoportail et la publication de Web Services
DT DICT	Une Journée d'Animation CIGAL (JAC) sur ce thème en 2014	retours d'expérience, aide à la coordination avec les exploitants, assistance à l'acquisition du PCRS	retour d'expériences, assistance méthodologique, partage de compétences. Coréalisation du PCRS dans un groupement d'achat, cofinancement d'une étude de faisabilité
Open Data	Un atelier INSPIRE Open Data et une Journée d'Animation CIGAL (JAC) sur ce thème en 2015	Sensibiliser les élus. Interrogation sur la redondance possible avec ETALAB	Sensibilisation, formation, réflexion mutualisées. Avis partagés sur l'intérêt d'une plate-forme régional à côté d'ETALAB

5.2.3 Projets et plans d'action

Projet et plan d'actions	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
Organisation du plan d'actions	Définition d'orientations générales	Services de base (mise en réseau, échanges de données, acquisition référentiels, INSPIRE, accompagnement juridique)	Un plan d'actions très détaillé avec 36 actions décrites, 3 niveaux de priorité
		Services étendus (coproduction et homogénéisation des données entre acteurs, cahiers des charges, Open Data, outils informatiques complémentaires)	
Acquisition ou production de référentiels	Des exemples pris dans les données déjà acquises, mais pas de nouvelles données évoquées, sauf renouvellement des orthos THR sur les agglomérations et de l'OCS sur la Région	SCAN25, cadastre et occupation du sol pris en considération, Ortho THR et PCRS à débattre	Occupation du sol, Cadastre Meuse en priorité 1, BD Forêt, France Raster, RGE Alti en priorité 2, BRGM, Ortho THR, photographies aériennes historiques, SCAN IGN et PCRS en priorité 3
INSPIRE	Nécessité d'une animation identifiée, pas de nouvelles actions spécifiques identifiées, poursuite du groupe INSPIRE Métadonnées	Groupe thématique pour animation, sensibilisation, formation, plate-forme de services INSPIRE	Formation et GT Inspire en priorité 1
DT DICT et PCRS	Pas de nouvelles actions spécifiques identifiées, l'IDG peut contribuer à l'animation, à l'information au partage d'expérience, mais pas aux réalisations concrètes (PCRS)	Un groupe de travail, acquisition PCRS non prioritaire	Formation DICT et PCRS en priorité 1, Assistance d'un topographe et étude de faisabilité PCRS en priorité 2, Groupement d'achat PCRS en priorité 3

Projet et plan d'actions	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
Open Data	Pas de nouvelles actions spécifiques identifiées	Sensibilisation / formation, extensions Open Data sur la plate-forme de mutualisation	Formation et GT Open Data en priorité 1
Groupes de travail	pas de nouveaux groupes identifiés, groupes existants INSPIRE, Cadastre, OCS et Voirie / Adresses	Groupes pour le suivi de la production des référentiels, groupes pour l'animation (INSPIRE), autres groupes possibles	Groupes GPU et Partage d'expérience en priorité 1, Cadastre et RPCU en priorité 2, formation sémiologie graphique en priorité 3
Coproduction de données ou homogénéisation des données produites	Pas de thèmes particuliers évoqués dans le SOC, des groupes existants : Voirie / Adresses postales, ZDH, ANT, SAGE, SIG et urbanisme (étalement urbain)	Transports, Environnement (périmètres de protection, biodiversité), Energies renouvelables, Tourisme, Services aux habitants, agriculture, levés topographiques, zones d'activité	ZAE et ERP en priorité 1, Adresses et TVB en priorité 2, Points d'Eau Incendie, Installations Classées, Déchets, Patrimoine culturel en priorité 3
Outils informatiques	Pas de nouveaux outils évoqués, mais volonté de faire évoluer les outils existants	Saisie en ligne de données, outil de géocodage, cartographies dynamiques	outil de géocodage, ETL serveur en priorité 3, module d'intégration cadastrale en priorité 4

5.2.4 Objectifs, enjeux et rôles

Objectifs enjeux et rôles	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
Motivations principales	mettre en réseau les acteurs locaux et faciliter la coordination des actions en matière d'information géographique	1. Mettre en réseau les acteurs régionaux et faire connaître leurs données	1) mise en place d'une plateforme informatique facilitant l'échange et le partage des données
	permettre la mutualisation de moyens à des fins d'optimisation et de rationalisation des dépenses publiques	2. Permettre à chacun d'identifier des données qui seraient utiles et faciliter les échanges. Fluidifier les échanges de données en regroupant les données sur la plate-forme.	2) mise en place d'une animation et d'actions permettant aux géomaticiens des organismes d'échanger et de partager des savoir-faire et des expériences
	Offrir une force d'animation et d'accompagnement pour les acteurs du territoire, notamment en appui au respect de la réglementation	3. Favoriser également le partage d'expériences et de savoir-faire.	3) soutien à des projets de mutualisation ou collaboratifs
Qui associer à la plate-forme	Tous les organismes remplissant une mission de service public. Plus de 200 partenaires aujourd'hui. Quelques acteurs privés participent à des actions sans avoir le statut de partenaires	Majoritairement Administrations et Collectivités, dans une moindre mesure, autres organismes de droit public (7 %) ou privé (2 %)	Majoritairement Administrations et Collectivités, dans une moindre mesure, autres organismes de droit public (42%) et privé (33 %)
Quel acteur doit prendre la responsabilité du dispositif	Actuellement, la Région, réflexion sur la constitution d'une structure	Dispositif paritaire Etat Région pour la moitié des participants, Etat ou Région pour la plupart des autres	Point non abordé

Objectifs enjeux et rôles	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
Contributions	Fonctionnement CIGAL financé par la Région et les deux Départements. Ces derniers consacrent aujourd'hui moins de temps à CIGAL et plus à l'animation interne de leur territoire. Un acteur (PNR Vosges du Nord) s'est impliqué dans l'animation d'un groupe de travail	Majoritairement des données (67%) et de l'expertise (35%), plus rarement des RH (12%) ou une participation financière (9%).	Majoritairement des données (67%) et de l'expertise (56 %), plus rarement des RH (15%) ou une participation financière (8 %)
Quels accès aux services ?	Pas de distinction de niveau de service entre acteurs publics	Toutes les données accessibles à tous les acteurs (sans restriction), accès restreint des acteurs privés aux autres services	Accord avec la réflexion de Champagne-Ardenne
Comité de pilotage	Représentants élus des 6 membres fondateurs, objectif d'élargir la gouvernance aux services de l'Etat	Par les financeurs et les partenaires (des services de l'Etat et des représentants des divers types de collectivités)	L'absence de tutelle des collectivités les unes sur les autres pose un problème de mode de désignation des "représentants". Comité de pilotage restreint aux financeurs
Comité technique	Représentants techniques des 6 membres fondateurs, objectif d'élargissement à d'autres acteurs	Services de l'Etat et collectivités	Un comité de suivi permettant d'ouvrir plus largement la concertation aux autres acteurs
Groupes thématiques	Constitués pour le suivi des projets et animés par un chef de projet dont la structure devient alors maître d'ouvrage délégué du projet	groupes thématiques ouverts aux acteurs concernés, constitués par le COPIL qui leur donne des moyens d'animation ou par des participants qui prennent en charge leur animation	Accord avec la réflexion de Champagne-Ardenne

Objectifs enjeux et rôles	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
Autres instances	une réunion à thème annuelle, animation départementale prise en charge par les départements	un comité des utilisateurs ouvert à tous les acteurs, des comités locaux d'animation	Accord avec la réflexion de Champagne-Ardenne
Quelle structure ?	CIGAL hébergé par la Région, question de l'évolution vers une structure posée	Pas de préférence exprimée	Pas de préférence exprimée
Quelle formalisation ?	Convention cadre entre les 6 membres fondateurs	Dépend du statut juridique adopté	Dépend du statut juridique adopté
Ayants-droits	Partenaire adhérent : tout organisme public ayant une mission d'intérêt général et ayant signé la convention CIGAL Partenaire associé : autres organismes	Accès sans restriction à tous les acteurs de la sphère publique, accès restreint aux groupes pour les acteurs du secteur privé	Voir Champagne-Ardenne : importance de bien définir les rôles des ayants-droits, au-delà de la question de la mise à disposition des données
Adhésion	Signature de l'annexe 2 de la convention CIGAL	Dépend du statut juridique adopté	adhésion à une charte ou par signature d'une convention ?
Quelle plate-forme informatique ?	plate-forme existante : GéOrchestra	pas de préférence exprimée entre GéOrchestra et Prodigé. Prise en compte de la position de l'Etat qui ne souhaite pas financer une plate-forme concurrente de PRODIGE	pas de préférence exprimée entre GéOrchestra et Prodigé. Prise en compte de la position de l'Etat qui ne souhaite pas financer une plate-forme concurrente de PRODIGE